

## Donner religion et citoyenneté dans la même école

Personne ne peut le nier, la mise en place des cours de philosophie et de citoyenneté ne se fait pas sans difficulté dans les écoles. « Il y a beaucoup de crispation, d'énervement et de casse-tête », relève Anne Laffut. La chef de file du groupe MR a déposé une motion relative à la suppression du principe d'incompatibilité. Ce principe ? Un instituteur ne peut donner religion ou morale et citoyenneté dans la même implantation. Un principe très difficile à respecter en province de Luxembourg, qui regorge d'implantations primaires de petite taille, éloignées les unes des autres, et de classes pluri-âge voire univocales.

La motion déposée par Anne Laffut au conseil provincial demande la suppression de ce principe d'incompatibilité. Motion approuvée à l'unanimité, même si elle n'a pas été déposée dans les temps. Patrick Adam, président du conseil provincial, fait remarquer que cette interdiction a été levée pour les écoles spécialisées provinciales. « Comme tu le dis, avec la suppression de ce principe, l'enseignant ne devra pas courir partout, et pour les écoles, ce ne sera plus un casse-tête pour les horaires », souligne le député PS. Même assentiment du côté d'Écolo et du cdH rappelant que la formation à la neutralité suivie par ces enseignants garanti justement la neutralité. Un point mis en avant dans la motion. Cette dernière, vu le contexte politique actuel en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, sera adressée à tous les présidents de parti.

Par ailleurs, Anne Laffut rappelle que si la ministre Schyns a décidé de ramener de 9 à 6 le nombre d'implantations où les enseignants devront obligatoirement se rendre afin de garantir le maintien de leur emploi, le décret, lui, n'a toujours pas été voté. ■ **L. P.**